



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur l'Iraq

*2925ème session du Conseil AFFAIRES GÉNÉRALES
Bruxelles, le 23 février 2009*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil se réjouit de la tenue d'élections provinciales en Iraq, le 31 janvier 2009, et félicite le peuple iraquien d'être parvenu à exprimer sa volonté démocratique. Ces élections ont été bien organisées et se sont déroulées dans des conditions de pluralisme et, d'une manière générale, dans le calme, la liberté d'expression ayant été largement respectée dans tout le pays. Ce scrutin constitue un progrès important sur la voie de la consolidation du processus de démocratisation et de la réconciliation.
2. À cet égard, le Conseil salue le travail accompli par la Haute Commission électorale indépendante, qui a bénéficié de l'aide de la Mission d'assistance des Nations unies pour l'Iraq (MANUI) et du concours technique et financier de la Communauté européenne, pour organiser ces élections dans un calendrier serré. L'UE étudiera la possibilité de fournir une assistance similaire lors d'élections à venir.
3. Le Conseil souligne qu'il importe de mettre à profit le résultat de ce scrutin pour réaliser de nouveaux progrès en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie du peuple iraquien, ainsi que le processus de réconciliation nationale en Iraq. Dans ce contexte, il encourage les conseils provinciaux nouvellement élus à répondre aux attentes du peuple iraquien, notamment en assurant la fourniture des services de base, qui font cruellement défaut, et la réalisation des investissements nécessaires à cet effet.

P R E S S E

4. Il est à espérer que l'expérience acquise dans le cadre de ces élections contribuera à consolider encore le processus de démocratisation, y compris le cadre législatif et constitutionnel du pays, et à établir une base solide pour la tenue des prochaines élections en Iraq. L'UE, en coopération avec ses partenaires internationaux, continuera de soutenir l'Iraq dans les efforts qu'il accomplit pour édifier un pays sûr, stable, démocratique, unifié et prospère, où les droits de l'homme sont respectés, et réaffirme qu'elle est attachée à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq."
-